

33. Nous encourageons une meilleure définition des mandats de la CDD et du PNUE. La CDD devrait être l'instance mondiale pour l'identification et l'acceptation d'objectifs stratégiques à long terme aux fins du développement durable. Le PNUE devrait agir à titre de porte-parole et de catalyseur mondial en matière d'environnement; il devrait faire porter ses efforts sur la surveillance et l'évaluation et sur le développement du droit international de l'environnement.

#### **Prévention des crises et mesures de réaction**

34. Les catastrophes et autres crises rendent plus complexe le défi du développement et font ressortir les lacunes dans notre dispositif institutionnel. Dans le but de prévenir et d'atténuer les crises émergentes, notamment celles qui risquent de toucher les droits de l'homme et faire des réfugiés, nous demanderons :

- au secrétaire général des Nations unies de rechercher des moyens d'améliorer l'analyse et l'utilisation des premiers renseignements sur les catastrophes et les conflits, en particulier par les hauts commissariats pour les droits de l'homme et pour les réfugiés;
- aux institutions de Bretton Woods et à l'ONU d'établir une nouvelle procédure de coordination, appuyée en tant que de besoin par les ressources existantes, pour faciliter, en cas de crise, une transition harmonieuse de la phase d'urgence à la phase de rétablissement, et de coopérer plus efficacement avec les pays donateurs.
- aux organismes s'occupant d'aide humanitaire de coopérer plus étroitement avec le Département des affaires humanitaires dans le rôle de coordination qui lui revient.

#### **Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de la performance des institutions**

35. Pour bien remplir leurs missions dans l'avenir, les institutions multilatérales doivent poursuivre leurs efforts de réforme, d'amélioration de la coordination et de réduction des chevauchements. Les institutions financières internationales ont su s'adapter à l'évolution des besoins de l'économie mondiale; néanmoins, des améliorations restent souhaitables dans plusieurs domaines pour que ces institutions soient plus aptes à relever les défis de demain. À cet effet :

- nous encouragerons la Banque mondiale et les banques régionales de développement à décentraliser leurs opérations chaque fois que cela sera possible;
- nous encouragerons le FMI et la Banque mondiale à se concentrer sur leur mandat premier (de façon générale, la politique macro-économique pour le FMI et les politiques structurelles et sectorielles pour la Banque mondiale);
- nous encouragerons la révision des comités ministériels du FMI et de la Banque mondiale, afin de rendre le processus décisionnel plus efficace;